

Propositions « Santé » - Bureau 20/02/2017

Introduction

Trop de gens sont de santé précaire
Et se font un mauvais sang fou
Et certains souffrent de tous les côtés
J'ai la rate
Qui s'dilata
J'ai le foie
Qu'est pas droit
J'ai le ventre
Qui se rentre
J'ai l'Pylore
Qui s'colore
J'ai l'gosier
Anémié
L'estomac
Bien trop bas
Et pourtant Laurette était chouette
Mais Maggy
Qui bloque et débloque
A les guiboles
Qui flageolent

Et donc

Dans la droite ligne du travail qui a été mené sous la précédente législature sous le gouvernement Di Rupo et par Laurette, le Groupe de la Chambre a déposé plusieurs textes visant à mettre en œuvre le Plan dents présenté en 2014 et cela afin d'améliorer la qualité et surtout l'accessibilité financière des soins dentaires.

Je remercie à ce propos mes deux confrères d'exception les renommés Docteurs Frédéric et Mathot pour leur précieuse contribution sous l'autorité médicale reconnue du Dr chef Onkelinx

Le Groupe a également déposé un texte visant à reconnaître la profession d'ostéopathe. Un important travail avait abouti à la reconnaissance et l'encadrement de l'homéopathie en 2014. Nous avons souhaité continuer à

encadrer ces pratiques vers lesquelles se tournent de plus en plus de citoyens afin de garantir à chacun d'eux des soins de qualité et garantir aux professionnels concernés la reconnaissance qu'ils méritent.

Propositions relatives aux soins dentaires

L'importance des soins dentaires est incontestable.

D'ailleurs Hippolyte Domont l'avait bien compris : « la plus perdue des journées pour un dentiste est celle où il n'a pas de carie à se mettre sous la dent »

Malgré les interventions de l'assurance soins de santé, le coût des soins dentaires peut en effet être très élevé. Les raisons sont multiples mais les deux plus importantes sont :

- Le fait qu'un nombre important de dentistes n'est pas conventionné. Les suppléments appliqués sont dès lors importants dans de nombreux cas.
- Le fait que le patient doit avancer l'entièreté des montants avant d'être remboursés par la mutuelle qui est également un frein pour les personnes précarisées.

1 Belge sur 5 reporte des soins faute de moyens. C'est encore plus vrai en matière de soins dentaires. On sait d'ailleurs qu'il y a un lien indiscutable entre la santé bucco-dentaire et la situation socio-économique des personnes.

Nos citoyens sont évidemment en demande que des avancées puissent être menées pour améliorer l'accessibilité de ses soins.

Les propositions déposées visent donc à améliorer cette accessibilité pour les jeunes principalement avec l'orthodontie, pour les adultes et les personnes plus âgées avec les prothèses dentaires et pour les femmes enceintes.

1) Meilleure prise en charge de l'orthodontie :

- Nous souhaitons garantir l'accessibilité financière des traitements orthodontiques (dont les prix oscillent entre 500 et 5000 €) chez les

enfants et adolescents, en permettant plus particulièrement de faire bénéficier les patients présentant un besoin élevé en traitement d'un remboursement complet ;

- Nous voulons encourager davantage de dentistes et orthodontistes à adhérer à l'accord dento-mutualiste et donc à travailler avec les tarifs de base fixés par la convention afin de garantir la sécurité tarifaire des patients ;
- Il est pour nous nécessaire d'obliger le dentiste ou l'orthodontiste, lorsque le patient en fait la demande, à remettre une offre écrite concernant le coût total du traitement orthodontique en distinguant le coût relatif aux appareils orthodontiques de ses honoraires ;
- Nous avons également proposé, en concertation avec les entités fédérées, de permettre un contrôle bucco-dentaire systématique des enfants et adolescents lors de l'inspection médicale scolaire.

⇒ Ce texte est actuellement en discussion en commission. Il est joint à un texte du MR qui a tout fait pour ralentir les travaux. Nous avons exigé de pouvoir avancer. Finalement, le MR a débloqué la situation en redéposant un amendement global à son texte initial. Il y a repris une grande partie de nos demandes et des demandes des autres groupes de l'opposition. Nous nous montrerons dès lors collaboratifs en soutenant le texte que nous demanderons de cosigner. Nous déposerons toutefois un dernier amendement afin de demander l'application du tiers-payant chez le dentiste (ne pas devoir avancer l'ensemble de l'honoraire, paiement de sa quote-part uniquement et pas de la partie remboursée ultérieurement par la mutuelle)

2) Meilleure prise en charge des prothèses dentaires

- Nous souhaitons un remboursement des prothèses de dents amovibles pour les personnes socialement défavorisées à partir de 40 ans au lieu de 50 ans actuellement.
- Il est nécessaire ici aussi d'obliger le dentiste, lorsque le patient en fait la demande, à remettre un « devis » concernant le coût total du traitement

prothétique en distinguant le coût relatif au dispositif médical implantable de ses honoraires.

- Il est également indispensable que le prestataire de soins délivre au patient la déclaration de conformité signée du fabricant qui accompagne la prothèse. Cette déclaration doit permettre au patient de connaître l'origine réelle du dispositif concerné avec le ou les noms et l'adresse ou les adresses du ou des fabricants impliqués.
 - Nous demandons enfin d'analyser la pertinence de légaliser la profession de denturiste (prothésiste dentaires) pour permettre à ces techniciens dentaires diplômés ayant suivi une formation complémentaire de placer eux-mêmes dans la bouche des patients les prothèses amovibles qu'ils ont fabriquées sur prescription d'un dentiste.
- ⇒ Ce texte sera présenté cette semaine. Nous devrions donc commencer les travaux assez rapidement. Nous demanderons notamment la tenue d'auditions. Celle des denturistes notamment qui sont extrêmement intéressés et favorables à notre texte.

3) Meilleure prise en charge de la santé bucco-dentaire des femmes enceintes

- Nous souhaitons permettre, en collaboration avec les entités fédérées et les professionnels de soins, une information systématique des femmes enceintes concernant les risques que peut représenter une mauvaise hygiène bucco-dentaire pendant la grossesse et sur la nécessité de se rendre chez le dentiste dès le 4^e mois de la grossesse ;
- Nous souhaitons par ailleurs faire bénéficier les femmes enceintes d'un examen spécifique remboursé par l'INAMI à partir du 4^e mois de grossesse afin de permettre une prise en charge adéquate de pathologies infectieuses ou douloureuses, évolutives ou risquant de le devenir et ce en vue d'éviter des complications de la grossesse ou des risques de naissance prématurée.

Proposition encadrant l'ostéopathie

On dit qu'il faut prendre son mal en patience. Et si l'on prenait notre bien en urgence !

Comme vous le savez peut-être, une loi un peu complexe dénommée loi Colla prévoit que le législateur encadre certaines pratiques dites non conventionnelles. Homéopathie, ostéopathie, chiropraxie et acupuncture.

Cette loi vise en fait à garantir à chaque patient des soins de qualité à travers un enregistrement des pratiques et un enregistrement des praticiens.

Comme vous le savez également, Laurette, alors qu'elle était Ministre de la Santé, a décidé de mettre en œuvre la loi Colla et a travaillé main dans la main avec les parlementaires dans le cadre de la reconnaissance de l'homéopathie.

Un travail important avait ensuite été réalisé en fin de législature pour reconnaître l'ostéopathie. Mais, finalement, aucun accord n'avait pu être trouvé, certains - le VLD notamment et donc Maggie De Block - exigeant notamment que le patient soit contraint de consulter un médecin avant sa visite chez l'ostéopathe.

Comme l'écrit Robert Sabatier : « l'idéal serait d'être d'une bonne santé contagieuse »

Le texte que nous avons mis sur la table se base donc sur les avis rendus par la chambre d'ostéopathie, les avis rendus par la commission paritaire et les auditions ayant eu lieu sous la précédente législature.

- Nous demandons ainsi que l'ostéopathie neuro-musculo-squelettique soit reconnue et encadrée en se basant notamment sur les avis émis par la chambre d'ostéopathie et de la commission paritaire des pratiques non conventionnelles. Nous privilégions ainsi une approche « evidence based medicine »* c'est-à-dire une médecine fondée sur des données probantes et ne traitons pas de l'ostéopathie dite holistique par exemple puisqu'elle est contestée par de nombreux scientifiques. Tant il est vrai que le chemin de la santé n'est pas celui des souffrances.

*Evidence Based Medicine : utilisation consciencieuse et judicieuse des meilleures données actuelles de la recherche clinique dans la prise en charge personnalisée de chaque patient.

- La pratique de l'ostéopathie doit selon nous être une pratique de première ligne qui doit se baser sur un système de triangulation basé sur un respect mutuel entre les professions de soins de santé ;
- La formation à la pratique de l'ostéopathie doit être dispensée dans les universités ou les hautes écoles agréées sous la forme d'un bachelor en sciences médicales, en sciences de la motricité ou en kinésithérapie, suivi par une maîtrise en ostéopathie, dont les objectifs correspondent au profil de compétences prévu dans les avis émis par les instances compétentes ;

⇒ Le texte a été réinscrit à l'ordre du jour dernièrement. Le Cabinet de MDB dit qu'il y avait un texte sur la table mais qu'il était actuellement en discussion au sein des partenaires du Gouvernement. Il n'a voulu donner aucun détail mais MDB semble clairement refuser de reconnaître cette pratique en tant que pratique de première ligne. Il semble pourtant peu probable qu'elle prévoit un quelconque remboursement de ces prestations. Il faut souligner que le CD&V a dit soutenir notre texte et qu'il bloquait dans ce dossier au sein du Gouvernement.

⇒ Dans le cadre des discussions, elle fait toujours référence à un rapport du KCE datant de 2010... Entre-temps, il y a évidemment eu de nouvelles parutions et le travail mené lors de la précédente législature. Les ostéopathes ont largement dénoncé la position de MDB et nous les soutenons pleinement.

⇒ Nous avons finalement obtenu des auditions alors que la majorité s'y était dans un premier temps opposée. Elles devraient se tenir après les vacances de Carnaval.

Je profite de l'occasion pour remercier les collaborateurs du groupe PS qui font un travail exceptionnel avec un merci tout particulier à Dorothee.

Cher Président, je suis persuadé que vous partagerez la pensée de Pierre Dac :
« Mourir en bonne santé est le vœux le plus cher à tout vivant bien portant ».